

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/ 2001/⁰⁰⁴ / AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 21 DECEMBRE 2000 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ARABE POUR
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE
(BADEA).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

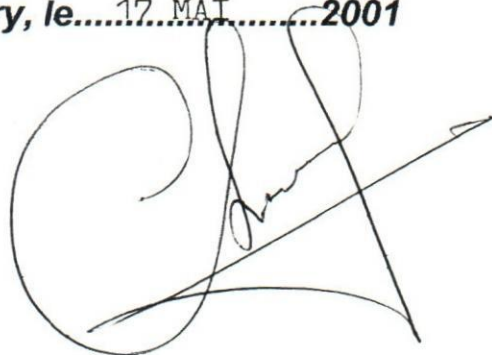
Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt signé le 21 Décembre 2000 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) mettant à la disposition de la Guinée un Prêt d'un montant de **Douze Millions Dollars US \$ (12.000.000 \$ US)** pour le financement de la Route "Tombo-Gbessia".

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le.....17. MAT.....2001



GENERAL LANSANA CONTE